



*Demande d'attribution d'une subvention pour la création d'un logement social de type PLAI.*

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 30 juin 2009**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 05 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR),

**Vu** les délibérations en date du 07 février 2008 et du 16 décembre 2008, modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS,

**Considérant** que cette subvention attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008,

**Qu'**elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social comportant des logements de type PLAI ou PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc,

**Considérant** la demande de subvention du bailleur social, Prologues, en date du 26 mai 2009, pour la réalisation d'un logement social de type PLAI, 1 impasse Marie Thérèse de Clinchamps à Buc,

**Considérant** que cette opération a été autorisée par le bureau du 30 juin 2009.

**Programme subventionné :**

Programme ayant obtenu un accord de subvention en 2009										
Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLUS PLAI
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Prologues	Impasse Marie Thérèse de Clinchamps	Buc	1	1	0	0	0	0	0	4500 €

**Art. 1 - Approuve** le versement d'une subvention de 4 500 € pour cette opération.

**Art. 2 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

